



## **Europlasma confirme le renouvellement de son éligibilité au dispositif PEA PME**

Europlasma, industriel français d'envergure internationale, concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergie renouvelable et la valorisation des déchets dangereux, confirme son éligibilité au PEA-PME pour les 12 prochains mois conformément au Décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit :

- moins de 5 000 salariés, d'une part,
- chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

### **A propos d'EUROPLASMA**

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications connexes vers des industries multisectorielles soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Alternext (FR0000044810-ALEUP). Pour plus d'informations: [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

### **Contact**

**Anne BORDERES** – Relations Actionnaires & Investisseurs  
Tel: + 33 (0) 556 497 000 - [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)